Fiche de liaison n°4 – GUIDE Famille – niveau 3^e

ORIENTATION – Phase définitive (3^e trimestre ou 2nd semestre)

Connexion à un compte EDUCONNECT

Pour cette phase définitive (3^e trimestre ou 2nd **semestre) de la procédure d'orientation**, les modalités de connexion au Service en Ligne Orientation (SLO) sont identiques à celles de la phase provisoire (2^e trimestre ou 1^{er} semestre).

Chaque phase peut être gérée par un représentant légal différent. Les choix définitifs (3^e trimestre) **peuvent ainsi être saisis par le parent qui n'a pas fait la saisie en phase provisoire (2e** trimestre). Une phase renseignée par un représentant ne peut en revanche être modifiée que par ce représentant. Les saisies effectuées sont en lecture seule pour le second parent et **l'élève.**

Les réponses aux conseils de classe pourront être effectuées indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

✤ Accès au service ORIENTATION



 Portail famille – Accès au service ORIENTATION – Saisie des choix définitifs (3^e trimestre)

A compter du jusqu'au.....



Accusé réception des avis de la phase provisoire :





La saisie des choix définitifs est possible uniquement après avoir accusé réception de l'avis du conseil de classe pour la phase provisoire (2^e trimestre). Si le parent qui a saisi les intentions provisoires n'a pas accusé réception de l'avis du conseil de classe, le parent qui se connecte pour la phase définitive doit le faire avant de pouvoir saisir les choix définitifs d'orientation.

Saisie des choix définitifs :

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix définitifs. Cette saisie suit le même déroulement que la saisie des intentions provisoires (2^e trimestre), que ce soit pour la 2^{de} générale et technologique – 2^{de} STHR ou la voie professionnelle.

Phase provisoire Intentions Courant 2^e trimestre Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2^e trimestre

Phase définitive Choix définitifs Courant 3^e trimestre Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le <u>service en ligne</u> affectation ☑.

Je formule les choix définitifs d'orientation



(roisième trimestre DEMANDE(5) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).	
 Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils se compte. Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence. 	bient pris en Le bouton « +Ajouter un choix définitif » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, jusqu'à 3 choix possibles. Les choix
+ Ajouter un choix définitif	enregistrées.
Annuler	alider les choix définitifs
Annuler tte procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décid « parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux) pour iste par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef o Rang 1	Alider les choix définitifs de par le chef d'établissement, procédure spécifique l'établissement. Vous pouvez en sai jusqu'à 3 (2 ^{de} générale technologique ou 2 STHR, 2 ^{de} professionnel 1 ^{re} année de CAP).
Annuler tte procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décid x parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux) pour iste par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d Rang 1 Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.	Alider les choix définitifs Par le chef d'établissement, re- lesqueit une procédure sortifique l'établissement. Vous pouvez en sai jusqu'à 3 (2 ^{de} générale technologique ou 2 STHR, 2 ^{de} professionnel 1 ^{re} année de CAP). Leur ordre d'afficha
Annuler Annule Annul	Alider les choix définitifs Par le chef d'établissement, re- lesqueit une procédure sortifique rétablissement. Vous pouvez en sai jusqu'à 3 (2 ^{de} générale technologique ou 2 STHR, 2 ^{de} professionnel 1 ^{re} année de CAP). Leur ordre d'afficha correspond à votre ord de préférence.
Annuler Annule Annul	 Alider les choix définitifs Far le chef d'établissement, it lesqueb une procédure sorcifique Pétablissement. Vous pouvez en sai jusqu'à 3 (2^{de} générale technologique ou 2 STHR, 2^{de} professionnel 1^{re} année de CAP). Leur ordre d'afficha correspond à votre ord de préférence. Les choix peuvent ét modifiés jusqu'à fermeture du service digne Orientation, à la data

Choix d'orientation vers la 2^{de} générale et technologique ou STHR

	Fermer ×
\rightarrow Rang 1	
Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.	
Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*) 2de générale et technologique ou 2de STHR STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration 2de professionnelle	Il n'y a pas d'autres informations à compléter pour la sélection de 2 _{de} GT ou 2 _{de} STHR
O 1re année de CAP	
	Annuler



Choix d'orientation vers la Voie professionnelle (2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP)

	Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.	
	Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)	
	O 2de générale et technologique ou 2de STHR STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration	
	2de professionnelle	
	O 1re année de CAP	En cochant 2 ^{de} professionnelle ou 1 ^{re} année de CAP, vous
	2 ^{de} professionnelle : Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :	pouvez indiquer le metier ou la formation qui intéresse votre enfant. Il s'agit d'un champ libre dans lequel vous pouvez noter ce que votre enfant souhaite.
Vous pouvez cocher le statut envisagé pour la formation professionnelle (statut scolaire / statut d'apprenti).	Sous statut scolaire Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation. Sous statut d'apprenti Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA. Annuler Valider	Cela permet à l'établissement d'avoir des précisions sur son projet d'orientation.

Validation des choix définitifs :

0	
Vous devez valider vos choix définitifs afin compte.	n qu'ils soient pris en
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.	
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.	
Rang 1 z ^{ab} professionnelle	
Rang 2	★ ↓ ■
2 ^{de} générale et technologique ou 2 ^{de} \$THR	Le récapitulatif des choix définitifs saisis est affiché et doit être validé pour être enregistré.
+ Ajouter un choix définitif	
Annuler Valider	les choix définitifs



Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des choix définitifs. Ils peuvent être modifiés, reclassés ou supprimés **jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date** indiquée par votre établissement. En parallèle, un courriel avec le récapitulatif des choix définitifs est transmis à chaque représentant légal.

Modification de vos choix définitifs **possible jusqu'au**

••••••••

Rappel : seul le représentant ayant saisi les choix définitifs peut apporter des modifications. Les choix saisis sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

Si le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie veut apporter des modifications, il peut se rapprocher du représentant légal qui a saisi les choix définitifs. En cas désaccord, il est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement.

Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Si le représentant légal ne valide pas les choix saisis, ceux-ci ne seront pas enregistrés : il n'y aura pas de mails récapitulatifs.

• Consultation et réponse aux propositions du conseil de classe :

A compter du et jusqu'au.....





③ Actualités	Propositions	
⇔ Bourse de Iycée •	Troisième trimestre : PROPOSITION D'ORIENTATION Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :	
0 Orientation	Rang 1 : 1 ^{re} année de CAP	Les families peuvent consulter la proposition du conseil de classe pour
C Fiche de renseignements	OUI Spécialité demandée : Aéronautique option Systèmes Sous statut d'apprenti.	chaque choix, les conseils et la proposition pour une voie non
Réponse du CC	Rang 2 : 2 ^{de} professionnelle	Gemanuee
	OUI Spécialité ou familie de métiers demandée : Métiers des études et de Sous statut scolaire.	la modélisation numérique du batiment
Proposition(s)	Spécialité ou famille de métiers conseillée : métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	
du CC	Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation légaux :	n non demandée par les représentants
	2 ^{de} générale et technologique ou 2 ^{de} STHR	
Motivation	Observations du conseil de classe :	r durife can parature
aucc	Dispositif de mise à niveau conseillé	reosar son parcons
	Retour des représentants légaux sur l'orientati	ion
	Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil	de classe ou manifester votre refus.
	Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :	
	1º année de CAP	
La réponse s'effectue en cochant	2 ^{de} professionnelle	Réponse de la famille
désaccord puis en validant	2 ^{de} générale et technologique ou 2 ^{de} STHR	
	Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et p d'établissement.	prenons immédiatement contact avec le chef
	Valider	

NOUVEAU ! L'un ou l'autre des représentants légaux peut répondre aux propositions du conseil de classe (cocher la ou les case(s) correspondante(s)) :

- En acceptant une ou plusieurs voies pour lesquelles le conseil de classe a répondu « oui » ou une ou plusieurs des voies non demandées par la famille mais proposées par le conseil de classe ;
- Ou en refusant toutes les propositions du conseil de classe (dans ce cas, la famille prend contact immédiatement avec le chef d'établissement).

Si le parent quitte la page sans répondre aux propositions du conseil de classe, une fenêtre pop-**up s'ouvre pour l'avertir** :

Testaläme tilmester av assand as	TO A STATE & DDODOOLTION(C), DIODICNEATION, DLLCONOC
Vous n'avez pas répondu aux propositions du cons	eil de classe, êtes-vous sûr de vouloir quitter cette page ?
	OK Annuler



Si ACCORD avec les propositions :

Une fois validée, la réponse n'est plus modifiable et tous les représentants légaux ainsi que l'élève peuvent la consulter.



Un courriel est envoyé à chaque représentant légal pour confirmation de la réponse donnée et **pour information de la décision d'orient**ation.

Objet : [ORIENTATION] Acceptation de la proposition du conseil de classe

Bonjour.

Suite à la démarche effectuée en ligne le 26/01/2022 à 16:25 par Prénom NOM, nous vous coofirmons par ce message que lotles) proposition(s) suivante(s) du conseil de classe pour l'élève Prénom NOM a(ont) été acceptéc(s) :

- tre année de CAP
- 2de professionnelle

Cello(s)-ci devient(nent) division(s) d'orientation difinitive(s) prire(s) par la chef d'établissement. Tons les représentants légnex sont informés de cette validation. Pour tonte question vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement.

Si DESACCORD avec les propositions :



Un courriel est envoyé à chaque représentant légal pour confirmation de la réponse donnée et pour les inviter à prendre contact avec le chef d'établissement.

Objet : [ORENTATION] Refus de la proposition du conseil de classe Boujour, Suite à la démarche effectuée en ligne le 26/01/2022 à 16:39 par Mr Prénom NOM, noue vous confirmons par ce message que la(les) proposition(s) suivante(s) du conseil de classe pour l'élève Prénom NOM a(out) été refusée(s) • 26e professionnelle

Tous les représentants légues sont informés de ce désaccond. Vous devez immédiatement preadre contact roec le chef d'établissement.

Une procédure « papier » sera mise en place par l'établissement en cas de désaccord avec le chef d'établissement et la saisie éventuelle de la commission d'appel.